



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/92

**OBJET : ADHÉSION AU RÉGIME FORESTIER POUR
CERTAINS BOIS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-0627-2017_92-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 juin 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 juin 2017

La séance est ouverte

Le Mardi 27 juin l'année deux mille dix-sept à 18h30 à SAUCATS – Espace Culturel et Sportif « la Ruche »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	M.FATH
CANADA Béatrice	E	M.BLANQUE	LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance
Les procès-verbaux du 22 Mars 2017 et 11 Avril 2017 sont adoptés

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Affiché le

SLO

ID: 2017-0627-2017_92-DE

N°2017/92

**OBJET : ADHÉSION AU RÉGIME FORESTIER POUR
CERTAINS BOIS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Vu les articles L.211-1, L.214-3, R.214-1, R.214-2 et R.214-6 à 8 du Code Forestier,

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture DGFAR/SDFB/C2003-5002 du 3 avril 2003,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3 1° relatif au développement économique,

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

La Communauté de Communes de Montesquieu possède plusieurs parcelles boisées, classées en zone N, sur les communes de La Brède et Saucats, référencées ci-dessous, pour une surface totale de 59,7322 Ha :

- BM 14 : 4 198 m²
- BM 12 : 142 798 m²
- BM 10 : 153 598 m²
- BM 5 : 14 139 m²
- BM 4 : 3 380 m²
- BK 2 : 183 886 m²
- BK 12 : 95 323 m²

La Communauté de Commune considère que ce classement atteste de leur vocation forestière et de la volonté des élus de la CCM de préserver cet état naturel. La Communauté de Communes souhaite assurer la conservation, l'amélioration, la bonne croissance de la forêt intercommunale pour maîtriser le développement de son territoire et répondre aux souhaits des administrés.

Après une pré-étude de ce projet avec les services de l'Office National des Forêts (O.N.F.), il peut être proposé que ces parcelles soient rattachées au Régime Forestier afin qu'elles soient gérées en collaboration avec cet Office dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Afin de mener à bien ces démarches, il est proposé que la Communauté de Communes de Montesquieu adhère à l'Office National des Forêts.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à adhérer au régime forestier
- **Autorise** le Président signer une convention avec les services de l'Office National des Forêts
- **Autorise** le Président à demander à l'O.N.F. l'instruction de ce dossier auprès de Monsieur le Préfet de Gironde.

Fait à Martillac, le 27 juin 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

Parcelles de la CCM soumises au régime forestier

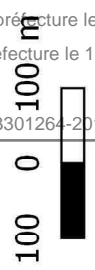
MARTILLAC

LA BRÈDE

SAUCATS

n_section	n_parcelle	surf_dgi	surface
BM	10	153565	153598
BK	2	183839	183886
BM	4	3379	3380
BM	14	4197	4198
BM	12	142764	142798
BM	5	14137	14139
BK	12	95292	95323

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
 Reçu en préfecture le 11/07/2017
 Affiché le
 ID : 033-243301264-20170627-2017_92-DE



Légende

couche

- COMMUNES
- Réseau_hydro_BH_GMS
- Parcelles_CCM_RF

